

**Séance publique du 14 mars 2005**

**Délibération n° 2005-2553**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon.

Les multiples interventions de moyenne importance à réaliser concerneraient les travaux d'entretien et de construction des galeries souterraines et d'ouvrages annexes.

Ces travaux font l'objet de trois lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

|          |   |
|----------|---|
| lot n° 1 | Meyzieu - Jonage - Décines Charpieu - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 8° - Caluire et Cuire - Cailloux sur Fontaines - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Genay - Montanay - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Sathonay Camp - Sathonay Village |
| lot n° 2 | Albigny sur Saône - Curis au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Poleymieux au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Saint Cyr au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Champagne au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Ecully - Dardilly - Limonest - Lyon 9° - La Tour de Salvagny   |
| lot n° 3 | Bron - Chassieu - Saint Fons - Vénissieux - Saint Priest - Mions - Corbas - Feyzin - Solaize - Charly - Vernaison - Irigny - Saint Genis Laval - Pierre Bénite - Oullins - Lyon 5° - Tassin la Demi Lune - Charbonnières les Bains - Marcy l'Etoile - Saint Genis les Ollières - Francheville - Sainte Foy lès Lyon - Craponne - La Mulatière                                     |

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Pour chacun de ces trois lots, le montant annuel minimum serait de 200 000 €HT, soit 239 200 €TTC et le montant annuel maximum serait de 800 000 €HT, soit 956 800 €TTC.

Le montant maximum global des travaux, tous lots confondus, est estimé à 9 600 000 €HT sur une période de quatre ans ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve :**

a) - le lancement de ladite consultation des entrepreneurs,

b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs pour des travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries sur le territoire de la Communauté urbaine.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**4° - La dépense** annuelle correspondante à engager pour cette opération, estimée à 1 650 000 € TTC, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006, 2007, 2008 et 2009 au titre des autorisations de programme 1033, 1034 et 1035 - compte 231 581 - fonction 811.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,